



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 9

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN	Sophie RIVALLEAU	Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET
- Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : **Mr Fabrice ADAMO a été nommé secrétaire de séance.**

DM- 20240067- DECISION MODIFICATIVE 1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°20230028 donnant délégation au Maire des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget principal de la commune suite à l'achat du tracteur.

Afin d'ajouter du crédit supplémentaire à la ligne emprunt suite à la souscription d'un nouvel emprunt en cours d'année pour l'achat du tracteur ; afin de permettre le remboursement trimestriel de l'échéance du prêt pour le mois de décembre et afin de régler l'achat du tracteur,

Il convient de réaliser les mouvements de crédits suivants :

Budget	Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Budget principal	Investissement	21	2131	-2 000€	
		16	1641	2 000€	
		16	1641		70 000€

		21	2182	70 000€	
--	--	----	------	---------	--

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- DECIDE de valider cette décision modificative en procédant au virement des crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2024 du budget principal commune,
- AUTORISE Mr le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération et à signer tout document s'y afférent.

Le Secrétaire de Séance
Mr Fabrice ADAMO

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20241121-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-11-2024

Publication le : 19-11-2024

